

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2019 à 20h00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,

Présents : MM Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM Noël CHEYNET, Vincent VALADOUX, Jean-Jacques DUMONT, Mmes Nicole LUDIER, Marie-Jacqueline LISBERNEY, M. Sylvain CLAME, Mmes Bénédicte GAULARD, Sylvie NOYERIE, Nathalie BARDE, M Laurent MALLET, Mmes Mireille ROGER, Marie-Claude BENNIER, M Marcel BABAD. Mme Nathalie NEEL, MM Jean-Luc MASSON, Pascal CATHAUD

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Géry PALCZYNSKI	Donne pouvoir à	Noël CHEYNET
Pierre GUICHARD	Donne pouvoir à	Marcel BABAD
Olivier EYRAUD	Donne pouvoir à	Jean-Luc MASSON
Jacques BERGERET	Donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT

Absents : Nathalie CARON, Antoine SAMOU, Jean-François CREVAT, Dominique VIAL

Secrétaire de séance : Michel DESPRAT

Délibérations :

- Opposition au transfert à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable.** Le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, (unanimité des suffrages exprimés) DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT ; AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Approbation d'une modification des statuts de la CCDSV (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée).** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) : APPROUVE le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée joint en annexe.
- Mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé.** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) : DECIDE D'INSTITUER le droit de préemption urbain renforcé sur les zones U (UAa, UAb, UBa, UBb, UC, UL, UX, 2 AU) selon le plan ci-joint, De DELEGUER l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la Communauté de Communes Dombes Saône-Vallée, dans les conditions ci-dessus rappelées, dans les zones du PLU dédiées au développement économique (UX) et sur les 3 emplacements réservés n°5, 10 et 11, D'ETENDRE ce droit aux aliénations prévues à l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines de la commune du PLU.; DIT QUE CETTE DELIBERATION FERA L'OBJET des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, Soit un affichage au siège de la Commune concernée, durant un mois, et une insertion dans 2 journaux diffusés dans le département. En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :- à M. le Préfet,- au Directeur départemental des services fiscaux,
- Aménagement de l'espace - Avenant à la convention Autorisation Droit des Sols - Instruction des déclarations préalable.** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) : APPROUVE le principe d'un avenant n°2 prévu à la convention ADS avec la CC Dombes Saône Vallée ; AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.
- Renouvellement d'une convention pour l'accueil d'un service civique au sein des services municipaux.** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) DECIDE Article 1 : de renouveler le dispositif du service civique au sein de la collectivité REYRIEUX à compter du 1er septembre 2019; Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.; Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.; Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.
- Délibération portant instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) DECIDE : d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ; d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir ; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012
- Opération de construction d'un groupe scolaire et de son restaurant scolaire : mise en place de clés de répartition** Le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS, (majorité des suffrages exprimés) : VALIDE la clé de répartition suivante pour la répartition des dépenses liées aux travaux de construction du groupe scolaire, entre les espaces d'enseignement et le restaurant scolaire ainsi que son plan de financement prévisionnel

	Espace d'enseignement 2 202 m ²	Restaurant scolaire 391 m ²
Etudes	85%	15%
Travaux du clos couverts non ventilables	85%	15%
Travaux du clos couvert ventilables	Au réel	Au réel

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2019 à 20h00**

8. **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la dotation Départementale 2019 - Groupe scolaire.** Le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS, (majorité des suffrages exprimés) : ADOPTE le projet de 18 classes et leurs annexes périscolaires pour un montant de 4 007 750 € ; ADOPTE le plan de financement ci-dessous ; SOLLICITE une subvention de 150 000 € au titre de la Dotation Départementale 2019, soit 4% du montant du projet; CHARGE le Maire de toutes les formalités
9. **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour Création d'un groupe scolaire de 18 classes au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2019.** Le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS, (majorité des suffrages exprimés) : ADOPTE l'opération de et les modalités de financement ; APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.; FIXE la priorité de cette opération à 1 sur 2 sur les deux dossiers présentés au titre de la DETR
10. **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour Création d'un restaurant scolaire au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2019.** Le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS, (majorité des suffrages exprimés) : ADOPTE l'opération de et les modalités de financement ; APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.; FIXE la priorité de cette opération à 2 sur 2 sur les deux dossiers présentés au titre de la DETR
11. **Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.** Le Conseil municipal, par 23 voix POUR (unanimité des suffrages exprimés) ACCEPTE le principe de reconduction et les termes du contrat AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer celui-ci, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Informations diverses.

Séance levée 22h00 Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),

pour être affiché le 27/02/2019 à la porte de la Mairie.

